



AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

RECRUTEMENT D'UN OPERATEUR PRIVE CHARGE DE L'ETUDE, CONCEPTION, FINANCEMENT CONSTRUCTION, COMMERCIALISATION, EXPLOITATION, GESTION ET MAINTENANCE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION MOYENNE ET BASSE TENSION DE 1MW A RECEVOIR DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE BUSANGA

Source de Financement : **PPP**

Référence l'Avis : AMI /ANSER/DG/PPP/2024

Date de publication : 10 Octobre 2024.

Date de clôture : 45 jours à partir de la date de publication

1. Au titre du présent projet et en application de son Programme d'Investissement Prioritaire, l'**ANSER** entend inviter les opérateurs privés à participer à un processus d'appel d'offres en deux étapes avec une première phase d'Avis à Manifestation d'intérêt en vue de la sélection d'un développeur pour l'étude, conception, financement, construction, commercialisation, exploitation, gestion et entretien des réseaux de distribution moyenne et basse tension de 1 MW partant de la Centrale hydroélectrique de Busanga, pour l'électrification de la périphérie de la ville de Kolwezi, dans la Province du Lualaba.

La première étape du processus d'appel d'offres pour le Projet consiste en un Appel à Manifestation d'Intérêt des soumissionnaires potentiels possédant l'expérience, l'expertise et les ressources financières requises pour construire, assurer la maintenance et exploiter commercialement ce Projet. Dans le cadre de la seconde étape du processus d'appel d'offres, les soumissionnaires pré-qualifiés seront invités à présenter leur(s) offre(s) conformément au dossier d'appel d'offres qui sera publié en temps opportun.

Le contrat de de délégation de services publics afférent à ce Projet couvrira le transport, distribution et commercialisation de 1 MW d'électricité en zones rurales et périurbaines.

2. Le projet consiste à l'électrification des villages de Kasonfinya et de Wakipinji se trouvant respectivement à 5 et 3 km à l'entrée de la centrale de Busanga dans la chefferie Mwanamwadi ainsi que les villages Lualaba et Lualaba Mupendja se trouvant de part et d'autre du pont Lualaba dans le secteur de Luilu. Pour faciliter la gestion, les deux villages de la chefferie Mwanamwadi formeront une première concession de distribution délimité sur les voies d'accès principales par les points des coordonnées (Au sud : S 10° 06' 33,93" E 25° 23' 33,25" ; Au Nord : S 10° 04' 12,91" E 25° 22' 49,76" ; Au Nord-Est : S 10° 05' 12,10" E 25° 22' 28,90") et les deux villages du secteur Luilu formeront la deuxième concession de distribution délimité par les points des coordonnées (10°47'9.22"S 25°39'31.65"E ; 10°46'7.81"S 25°38'31.76"E ; 10°44'59.01"S 25°39'14.36"E ; 10°43'59.41"S 25°45'39.72"E ; 10°45'17.14"S 25°47'55.67"E ; 10°46'23.86"S 25°47'57.47"E 10°49'38.78"S 25°44'13.07"E 10°49'55.95"S 25°42'28.41"E). Pour des raisons d'équilibre financier et de rentabilité, les deux concessions seront exploitées par un seul opérateur.



Au terme des consultations initiées, l'opérateur retenu aura pour missions de :

- Réaliser ou faire réaliser les études de faisabilité technique assorties des coûts d'investissement pour électrifier les zones ciblées ;
- Réaliser ou faire réaliser les études économico-financières et proposer le tarif de vente de l'énergie dans les zones ciblées ;
- Mener les études de rentabilité financière ;
- Mobiliser les financements nécessaires pour l'exécution des travaux ;
- Exécuter ou faire exécuter les travaux dans un délai ne dépassant pas une année ;
- Commercialiser l'énergie reçue de la centrale de Busanga auprès des consommateurs finaux ;
- Rendre compte de la gestion des infrastructures et de la commercialisation de l'énergie électrique.

3. ANSER lance le présent Avis à Manifestation d'intérêt aux entreprises ou groupement d'entreprises éligibles pouvant être intéressés par une participation au processus de préqualification des soumissionnaires dans le cadre dudit projet ;
4. L'arrangement financier envisagé par l'ANSENER : le capital investi par l'opérateur privé sera remboursé sur base des recettes d'exploitation réalisées sur une période à convenir entre les deux parties ;
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Avis à Manifestation à l'adresse ci-après :

L'Agence Nationale de l'Électrification et des Services Énergétiques en milieux Rural et périurbain « ANSER », situé au n°4854, Avenue Lukusa, dans la Commune de la Gombe. Du lundi au vendredi de 8h00' à 15h30', heures locales (TU + 1)

Contact : +243 810 111 171

E-mail : pm@anser.gouv.cd,

Copie à anser@anser.gouv.cd

6. Les exigences en matière de Sélection :

Pour figurer sur la liste restreinte, le candidat devra obligatoirement remplir l'ensemble des critères juridico-administratifs et financiers définis ci-dessous :

A. Critères d'Ordre administratif et legal

La conformité administrative comprend la présence dans la manifestation des documents suivants :

- La preuve de son existence en tant qu'entreprise de construction œuvrant dans le secteur de l'électricité ;



- Les statuts de l'entreprise (objet conforme à la spécification du marché) dûment notariés ;
- Agrément du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité, catégorie P-C ou P-B en cours de validité pour les entreprises œuvrant en RDC (ou la preuve de paiement de la taxe d'agrément) ;
- Une copie du registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM), et du numéro impôt ;
- Attestation d'affiliation à la CNSS accompagnée de l'attestation de régularité des cotisations à la CNSS pour les trois derniers mois précédant la date limite de dépôt des offres ;
- La version harmonisée de l'identification Nationale conformément à l'arrêté ministériel n°011/CAB.IN/ECONAT/ABM.CITY/2020 du 02 juillet 2020 fixant la nomenclature des activités économiques et les modalités de codification du numéro d'identification nationale ;
- Le certificat de non faillite ;
- L'habilitation de signature.

Pour toutes ces exigences, il est requis en vertu du principe de l'égalité de traitement, l'équivalence du pays d'origine pour les entreprises domiciliées fiscalement à l'étranger.

B. Critères d'Ordre financier

- Les états financiers des trois dernières années (2023, 2022 et 2021) dûment certifiés par un expert-comptable agréé par l'Ordre National des Experts Comptables ;
- Ne pas être en situation de faillite ou liquidation.

C. Conditions d'ordres techniques :

- Fournir au moins une (01) référence satisfaisante de l'opérateur ou de l'entreprise qui va exécuter les travaux (à titre d'entrepreneur, sous-traitant ou assembleur) au cours des dix (10) dernières années dans la réalisation des projets de nature et de complexité comparables. La référence présentée doit au minimum comporter les renseignements de base suivants : client, nom du projet et brève description des travaux, emplacement du projet, coût du projet, durée du projet, dates de début et de fin d'exécution. **La référence présentée ne sera considérée que si et seulement si elle est accompagnée d'un certificat de bonne fin des travaux, procès-verbal de réception des travaux ou tout autre document attestant la réalisation effective et satisfaisante des travaux ;**
- Fournir une liste du personnel en nombre et en qualification (ingénieurs, techniciens, conducteurs de travaux, contremaîtres, environnementalistes, etc.) que le candidat entend affecter au projet et au chantier si le marché lui est attribué : Ce personnel comprendra notamment :

- Un responsable du projet :

Fournir le CV d'un représentant du Constructeur (ingénieur de niveau Bac+5) responsable du projet parlant couramment français et ayant au moins 10 ans d'expérience dans les travaux de conception et

A



construction des réseaux électriques de distribution et au moins 5 ans d'expérience en tant que chef de projet ;

- **Un ingénieur Génie civil :**

Fournir le cv d'un ingénieur Génie civil (Bac+5) parlant couramment le français et ayant au moins 5 ans d'expérience dans les travaux de conception et construction des réseaux de distribution MT et BT ;

- **Un ingénieur électricien :**

Fournir le cv d'un ingénieur électricien (Bac+5) parlant couramment le français et ayant au moins 5 ans d'expérience dans les travaux de conception et construction des réseaux de distribution MT et BT ;

- **Un responsable Environnement, Santé, Hygiène et Sécurité :**

Fournir le cv d'un profil d'environnementaliste, ou de chimiste, ou d'un diplômé en santé publique ayant fait une formation en hygiène et sécurité du travail (Bac+3 minimum) parlant couramment le français et ayant au moins 3 ans d'expérience dans le domaine.

Les critères d'évaluation en vue de retenir les meilleurs candidats sont :

Numéro	Critères	Points
	Critères juridiques et Administratif	25
	Critères techniques	45
	Critères Financiers	30

Le seuil minimum requis pour figurer sur la liste restreinte est de 75 points/100.

Posséder les qualifications professionnelles techniques, à savoir :

- Les ressources humaines ;
 - Les équipements et autres matériels nécessaires pour mener à bien les phases du projet ;
 - Les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre de toutes les phases du projet.
7. La Procédure de passation de contrat de délégation de service public sera conduite par appel d'offres ouvert avec préqualification et cet appel d'offres sera ouvert à tous les candidats éligibles ;
8. Une réunion préparatoire à l'établissement des manifestations est prévue, au lieu et date ci-après :
Lieu : 4854 de l'avenue Colonel Lukusa, Commune de la Gombe, Bâtiment Orgaman, Premier Niveau
Date : **24 Octobre 2024**
Heure : **10h30**, heure locale (heure locale = TU+1)
9. Les dossiers de manifestations d'intérêt rédigées en langue française doivent parvenir par courrier ou par e-mail à l'adresse ci-dessous et porter clairement la mention « **AMI n° /ANSER/DG/PPP/2024 – Recrutement d'un opérateur privé chargé de l'étude, conception, financement, construction, commercialisation, exploitation, gestion et entretien des réseaux de distribution moyenne et basse tension de 1 MW partant de la Centrale hydroélectrique de Busanga, pour l'électrification de la périphérie de la ville de Kolwezi, dans la Province du Lualaba** »





AGENCE NATIONALE DE L'ELECTRIFICATION ET DES SERVICES ENERGETIQUES EN MILIEUX RURAL ET PERIURBAIN

À l'attention de Monsieur Cyprien MUSIMAR NDELE, Directeur Général

Avenue Lieutenant-Colonel LUKUSA, n°4854

Bâtiment Orgaman

Kinshasa – Gombe

République Démocratique du Congo

Email : anser@anser.gov.cd

Téléphone : + 243 810 111 171

Date limite de soumission : **25 Novembre 2024**

Heure limite : **15H00'** (TU).

10. L'ANSER garantit la confidentialité des informations soumises dans le cadre de cet AMI. Les informations seront uniquement utilisées à des fins de sélection des candidats.

Fait à Kinshasa, le 10 Octobre 2024

LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES

Cyprien MUSIMAR NDELE



KINSHASA

● Bâtiment Orgaman 4854,
Av. Lukusa, Kinshasa / Gombe
● +243 81 011 11 71
● www.anser.gov.cd
N° d'impôt A2166181K

Pool Grand Ouest

● 402, Révolution, 7ème Rue, Kinshasa /
Limete Résidentiel
Pool Grand Katanga
● 1600, Avenue Dilolo, Quartier Mutoshi -
C/ Manika Kotwezi / Luulaba

Pool Grand Kasai

● Croisement des Avenues des Cadets et Likasi numéro 257,
Commune de Kananga / Kananga
Pool Grand Oriental
● 55 Lumumba Boulevard, Commune of Makiso / Kisangani

Pool Grand Equateur

● 87, avenue libération Centre ville
Mbandaka, Province de l'équateur
Pool Grand Est
● N°063, Av. Bougainviller, Q. Les Volcans,
Com. de Goma, Nord-Kivu



Direction
Juridique